



Conditions d'utilisation du studio de répétition « François Bozon » de la MJC de Chamonix-Mont-Blanc

La ville de Chamonix par conventionnement avec l'association MJC de Chamonix met à disposition un studio de répétition, géré et équipé par la MJC de Chamonix, qui se situe dans le bâtiment Maison-Pour-Tous au 94 promenade du Fori. Cet espace est ouvert à tous les groupes et/ou musicien.nne solo adhérent.e.s de l'association MJC de Chamonix. Entièrement équipé il est destiné à la création et au travail musical.

Son utilisation est soumise à conditions et se doit de respecter le règlement du studio.

FONCTIONNEMENT

Les utilisateurs doivent faire une demande de réservation de créneau auprès de la MJC de Chamonix par mail à **studio@mjchamonix.org**. Après inscription, et avant la première séance d'utilisation, les utilisateurs devront obligatoirement faire une reconnaissance du studio, du matériel et de son utilisation, avec le régisseur de la MJC, ainsi que des modalités d'ouverture et de fermeture des portes d'accès au studio.

L'ouverture et la fermeture des portes d'accès au studio est possible grâce à une carte magnétique nominative mise à disposition du groupe/de l'utilisateur sur le créneau défini. Conformément à l'obligation de transparence définie aux articles 12, 13 et 14 du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données relatives aux entrées et sorties seront accessibles et transmises numériquement à la MJC et à la ville de Chamonix via le logiciel SALTO.

Le studio est accessible pour les personnes mineures, sous réserve d'une autorisation du représentant légal (disponible sur demande à l'accueil de la MJC de Chamonix). Le représentant légal se porte garante de l'utilisateur mineur et s'engage en tant que responsable au respect des conditions d'utilisation et du règlement du studio. La présence d'une personne majeure référente pendant les séances d'utilisation du studio, est fortement recommandée.

La MJC se réserve le droit de fermer exceptionnellement l'accès au studio pour des raisons techniques ou pour les projets de la MJC.

INSCRIPTION

Lors de l'inscription **chaque utilisateur** devra fournir les éléments suivants :

- Adhésion individuelle à la MJC de Chamonix à jour
- Fiche d'inscription complétée et signée
- Copie du règlement du studio (disponible sur demande à l'accueil de la MJC de Chamonix), complété et signé



- Un chèque de caution de 200€. (Encaissé uniquement en cas de dégradation.)
- Attestation d'assurance "Responsabilité civile individuelle"

RÉSERVATION

Les réservations se font auprès de la MJC de Chamonix par mail à : studio@mjchamonix.org ou auprès du secrétariat de la MJC pendant les horaires d'ouverture de l'accueil. Les réservations ne seront validées qu'après confirmation de la part de la MJC. La MJC se réserve le droit de limiter le nombre de créneaux par groupe et/ou utilisateur en fonction du planning d'occupation du studio.

En cas d'annulation, les utilisateurs sont tenus de prévenir la MJC au moins 48h à l'avance. En dehors de ce délai, la répétition sera considérée comme due, et sera facturée.

HORAIRES ET TARIFS

Le studio est ouvert tous les jours de l'année du lundi au dimanche de 8h à 23h sauf les 25 & 31 décembre, 1^{er} janvier.

TARIFS Adultes	Groupe : 10€/heure	Solo : 5€/heure
TARIFS -18 ans	Groupe : 6€/heure	Solo : 3€/heure

Le règlement devra se faire en amont, ou au plus tard le jour J, avant le début de la première séance.

Règlement possible en chèque ou en espèces, auprès du secrétariat de la MJC, pendant les horaires d'ouverture au public, ou par virement bancaire (RIB de la MJC envoyé sur demande par mail).

FICHE TECHNIQUE (ANNEXE) / MATÉRIEL À DISPOSITION

Le matériel mis à disposition dans le studio de répétition est précisé sur la fiche technique disponible en annexe. Il est également possible d'ajouter quelques micros sur demande et en fonction des disponibilités. Pour tout renseignement technique et/ou demande technique complémentaire, le groupe/utilisateur peut prendre contact auprès du régisseur de la MJC : regie.technique@mjchamonix.org

RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

Il est formellement interdit de fumer, boire et manger dans le studio ainsi que dans le couloir d'accès extérieur. La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants y est bien évidemment également strictement interdite.



Le studio est un espace de travail partagé, merci de prendre soin du lieu et du matériel mis à votre disposition. Le studio et les sanitaires devront être laissés propres, les lumières éteintes et les appareils hors tension. Il est impossible de laisser son matériel personnel entreposé dans le studio.

Le studio est équipé de détecteurs de fumée, les utilisateurs doivent immédiatement prévenir la MJC en cas d'incident ou d'accident aux numéros d'urgence indiqués dans la salle et sur le règlement signé par le groupe/l'utilisateur.

Seuls les usagers inscrits sur le créneau sont autorisés à pénétrer dans le studio de répétition. Aucun accompagnant extérieur ne sera admis.

Risques auditifs : la MJC ne peut être tenue responsable quant à la possible détérioration du système auditif des utilisateurs.

Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur du studio.

Le non-respect des présentes règles pourra entraîner l'interdiction, provisoire ou définitive de fréquenter le studio de répétition.

ACCÈS ET STATIONNEMENT

L'accès en véhicule motorisé est possible pour le déchargement de matériel, sous réserve de la disponibilité d'un personnel MJC pour ouvrir les bornes d'accès, pendant les horaires d'ouverture de l'accueil de la MJC.

Aucun stationnement n'est autorisé devant la MJC.

ASSURANCES

La Ville de Chamonix assure le bâtiment au titre de la responsabilité éventuelle qui pourrait lui incomber en sa qualité de propriétaire.

La MJC de Chamonix a souscrit une assurance couvrant le local et les utilisateurs.

En aucun cas la commune ou la MJC ne pourront être tenues pour responsable du vol ou de la dépréciation de biens personnels, notamment le matériel et les instruments de musique.

Les utilisateurs seront tenus responsables de la détérioration des matériels consécutive à leur mauvaise utilisation.

Toute disparition ou dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation au nom du groupe ou de la personne responsable. En cas de non-identification, la sanction s'appliquera à l'ensemble des usagers.

Les utilisateurs devront être couverts par une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant survenir de leur fait tant aux biens de la commune ou de la MJC qu'aux autres utilisateurs du bâtiment Maison Pour Tous.

Cette attestation d'assurance doit être fournie à l'inscription du groupe et elle doit être individuelle pour chaque membre.

ANNEXE – FICHE TECHNIQUE

- 3 micros SM58
- 1 batterie Tama Art Star ES (3 tom [12 aiguë, 14 medium, 18 floor], caisse claire [14], grosse caisse avec un kick tama [24], siège)
- 1 batterie Pearl Road Show (3 tom, caisse claire, grosse caisse, siège)
- 3 pieds cymbale
- 3 pieds charleston
- Cymbales disponibles → 1 charleston customisé top Samitar Boton Zildjia / 1 crash / 1 ride
- 1 console Soundcraft Analo 10in 4 aux. (jack) 2 out master
- 2 enceintes EV 2LX 12P (sur pied)
- 1 multistand guitares/basses 5 places (non adapté flying V)
- 1 stand guitare/basse Hercule
- 3 pod go line 6 (adapté guitare et basse) multi effet + simulateur de cab + amp
- 1 ampli JCM 2000 Marshall
- 1 ampli Marshall Moderne vintage
- 1 cab 4x12 Marshall 1960 Lead (HP Celestion G 12)
 - Mono 4Ω ou 16Ω
 - Stéréo 2x8 Ω
- 1 câble HP
- 6 jack/jack 6,35
- 9 câbles XLR
- 6 PC16 murales
- 1 câble mini jack / jack / jack stéréo
- Multiprise 6 slots (nombre à définir selon les besoins)
- 4 pupitres
- Pied micro (nombre à définir selon les besoins)
- Rallonge PC16 (nombre à définir selon les besoins)
- 1 ampli basse Fender Rumble 75 (combo)
 - 4 potars EQ
 - 1 switch overdrive (2 réglages gain et blend)